



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 juin 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général, la greffière et la greffière adjointe sont présents.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault a motivé son absence.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser est absent à l'ouverture de la séance.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Nathalie Mathieu, décédée le 9 mai à l'âge de 54 ans;
- madame Huguette Béliveau (née Lambert), décédée le 16 mai à l'âge de 77 ans;
- madame Suzel Lachance (née Meunier), décédée le 1<sup>er</sup> juin à l'âge de 83 ans;
- madame Claudette Rodrigue Beaulieu, mère de madame Michelle Beaulieu, technicienne juridique au Service juridique et greffe, décédée le 18 mai à l'âge de 71 ans.

**RÉSOLUTION 2019-06-321**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par le retrait de l'article 5. C) Adoption du Règlement RV-1647 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser arrive pendant la période de questions et participe aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2019-06-322**  
**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**– 100, RUE PRÉVOST – ZONE I-2 133-1 – DOSSIER 1810-DM-354**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 100, rue Prévost sur le lot 5 174 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 133-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE permettre l'installation d'une seconde enseigne détachée sur le terrain, représentant une dérogation au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-323**  
**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 et celui des séances extraordinaires des 6, 10, 16 et 21 mai 2019 tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-324**  
**RÈGLEMENT RV-1441-079 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 7 mai 2019;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 7 mai 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-079 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-325**  
**RÈGLEMENT RV-1442-008 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 7 mai 2019;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 7 mai 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1442-008 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à l'installation d'un système de recharge de véhicules électriques.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-326**  
**RÈGLEMENT RV-1648 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1648 sur la délégation de pouvoir au directeur général suivant la Loi sur l'autorité des marchés publics.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-327  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 29, 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2019 sur le Règlement RV-1624-1 modifiant le Règlement RV-1624 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements de sauvetage et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-328  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 27, 28, 29 et 30 mai 2019 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1665 décrétant des travaux de réaménagement du parc Charbonneau et leur financement par emprunt;

Règlement RV-1666 prévoyant le remplacement de vannes et d'une section de conduite d'aqueduc à l'intersection des boulevards du Faubourg et de la Grande-Allée et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-06-329  
RÈGLEMENT RV-1667**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1667 décrétant des travaux de restauration de la maison Abraham-Dubois et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-06-330  
RÈGLEMENT RV-1668**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1668 décrétant des travaux d'aménagement de zones tampon et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-06-331  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 12 avril au 9 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-332  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019 montrant un total des activités de 3 050 532,97 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-333  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 15 mai 2019 et révisée par le Service de la trésorerie le 16 mai 2019, montrant un montant payable total de 77 053,40 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-334  
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approprier la somme de 18 900 \$ du surplus libre accumulé pour l'acquisition d'une saleuse.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-335  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D’UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF 2018  
OU 2019 – CONTRAT 2019-1700**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres public pour l’acquisition d’un chargeur sur roues neuf 2018 ou 2019, la Ville a reçu l’offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Toromont Cat Québec – Division d’industries Toromont ltée 5001, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire (Québec) H9R 1B8	281 573,78 \$

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint du Service des Travaux publics du 15 mai 2019;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 14 mai 2019.

D’accepter l’offre de Toromont Cat Québec – Division d’industries Toromont ltée au montant de 281 573,78 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l’acquisition d’un chargeur sur roues neuf 2018 ou 2019, contrat 2019-1700.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-336  
FIN DE LA PÉRIODE D’ÉTAT D’URGENCE LOCAL – PÉRIODE DE  
RÉTABLISSEMENT**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté la résolution 2019-05-319 maintenant la déclaration d’état d’urgence jusqu’au 25 mai dernier;

ATTENDU que depuis, la baisse du niveau des eaux demeure lente mais que les risques de nouvelle inondation s’avère peu probable;

ATTENDU que des activités de rétablissement des personnes et des lieux doivent se poursuivre;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE confirmer la fin de la période d’état d’urgence déclarée sur la partie du territoire située au sud du chemin de la Grande-Côte en raison de l’inondation causée par la crue des eaux printanières.

DE maintenir une période de veille et de poursuivre les activités de rétablissement des personnes et des lieux dans le secteur touché.

Adopté

**RÉSOLUTION 2019-06-337  
PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX –  
NOUVELLE RUE SUR LE LOT 2 108 150**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la signature d'une entente entre la Ville et Développement Mille-Îles Boisbriand inc. pour des travaux de construction d'une nouvelle rue sur le lot 2 108 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, conformément au Règlement RV-1052-4 portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux.

DE s'engager à prendre possession des services municipaux et de la fondation de rue suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-338  
CONTRÔLE DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES POUR  
L'AUGMENTATION DE PRODUCTION – ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a établi de nouvelles exigences pour le contrôle des débordements des réseaux d'égout;

ATTENDU que le ministère n'autorise aucun projet susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements des égouts sanitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que des mesures compensatoires n'aient été réalisées au préalable pour compenser les débits sanitaires ajoutés;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE mettre en place les mesures compensatoires pour le contrôle des débordements des eaux usées pour les projets indiqués dans son plan d'action afin de retirer un volume d'eau usée équivalant ou supérieur à ce que généreront les projets de développement ou de redéveloppement dans les délais prescrits dans son plan de gestion des débordements.

DE s'engager à :

- faire parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'ici le 30 juin 2019, un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée et des dérivations sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire; le contenu minimal de ce plan étant présenté au tableau 4.4 du Plan d'action 5 ans – Bilans annuels 2019-2023 des débits ajoutés et retirés (rapport de Lasalle NHC, avril 2019);
- fournir au MELCC dans le même délai, un rapport d'ingénieur pour quantifier et fournir les calculs démontrant le bien-fondé de tous les débits indiqués audit tableau 4.4 dudit Plan d'action;
- assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu audit tableau 4.4 dudit Plan d'action, tenant compte du délai maximal de cinq ans après le 30 juin 2019 accordé par le MELCC selon l'envergure des travaux à réaliser et l'échéancier présenté;
- tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement, qu'ils soient assujettis ou non à une autorisation du MELCC.

DE fournir avec chaque demande d'autorisation d'un projet visé par le plan de gestion des débordements, une attestation qui :

- spécifie que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans un plan de gestion des débordements en cours d'approbation par le MELCC;
- inclut un bilan des débits autorisés par le MELCC ainsi que ceux permis par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations.

DE s'engager, lors des travaux de mise à niveau de la station d'épuration en 2020 laquelle implique de multiples étapes, à :

- entreprendre et poursuivre ses démarches et études requises au préalable;
- terminer d'ici le 31 décembre 2020, les travaux de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées tels qu'identifiés au rapport intitulé « Étude préliminaire, évaluation de la capacité hydraulique de la station de traitement des eaux usées de Boisbriand » produit par la firme Axor experts-conseils en date du 28 mars 2019.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2019-06-339**  
**BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU RÉGIONAL D'EAU POTABLE – MANDAT À LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU qu'un mandat à la Ville de Blainville doit être donné pour le balancement hydraulique du réseau régional d'eau potable regroupant les Villes de Blainville, Sainte-Thérèse, Mirabel et Boisbriand;

ATTENDU que les coûts sont partagés entre les quatre Villes au prorata des débits réservés :

VILLE	RÉPARTITION	COÛTS AVANT TAXES
Sainte-Thérèse	32,72 %	6 920,28 \$
Blainville	28,69 %	6 067,94 \$
<b>Boisbriand</b>	<b>28,25 %</b>	<b>5 974,88 \$</b>
Mirabel	10,34 %	2 186,91 \$
<b>TOTAL</b>		<b>21 150,00 \$</b>

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE mandater la Ville de Blainville pour procéder au balancement hydraulique du réseau régional d'eau potable.

D'autoriser le versement de la somme 5 974,88 \$ plus les taxes applicables à la Ville de Blainville, en paiement de la quote-part de la Ville.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 412 10 434.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-340**  
**GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2017 – RAPPORT ANNUEL**

ATTENDU que la production d'un rapport sur l'usage de l'eau potable s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et s'adresse aux municipalités dotées d'un système de distribution d'eau potable;

ATTENDU que les données recueillies sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur l'usage de l'eau potable dans chaque municipalité;

ATTENDU que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du formulaire de l'usage de l'eau potable par le ministère;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel 2017 sur la gestion de l'eau potable préparé par le directeur du Service du génie en date du 22 août 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-341  
CENTRE DE RECHERCHE SUR LES GRAINS (CÉROM) INC. – SIGNATURE  
D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet d'entente avec le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) inc. pour la poursuite de l'expérimentation et le suivi de la plantation de saules à croissance rapide, prenant effet à la date de la signature de l'entente se terminant le 15 décembre 2019.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-342  
PROJET FORESTIA LE QUARTIER – ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet d'entente de principe avec Le Quartier Forestia inc., sur la desserte en aqueduc et égouts du projet de développement immobilier résidentiel mixte du promoteur.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-343  
MANDAT AUX PROCUREURS – DOSSIER P-477**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me André Morin de l'étude Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L. pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des procédures intentées par 9006-9311 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale de Devcor (1994), et entreprendre toutes les procédures nécessaires afin de réclamer tous dommages subis par la Ville, le cas échéant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-344**  
**ENJEUX CLIMATIQUES**

ATTENDU la résolution sur les enjeux climatiques adoptée par la MRC de Thérèse-De Blainville et plusieurs municipalités à travers le Québec;

ATTENDU les manifestations de plus en plus fréquentes des conséquences attribuées aux changements climatiques telles que les pluies et crues extrêmes, les périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU les risques encourus par une crise climatique sur la santé des populations et des écosystèmes ainsi que sur les ressources alimentaires et économiques mondiales;

ATTENDU que l'implication des gouvernements de proximité et des citoyens est incontournable pour réussir le virage en matière de changements climatiques;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand tend à devenir une municipalité de plus en plus écologique et à échelle humaine;

En conséquence il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE demander aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité de transport métropolitain ainsi qu'aux communautés métropolitaines, municipalités régionale de comtés et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

DE s'engager à revoir l'ensemble des pratiques d'affaires de la Ville afin d'accélérer et de favoriser la mise en œuvre d'initiatives écologiques telles que la déminéralisation (moins d'asphalte et plus d'espaces verts), l'électrification des transports, l'économie de l'eau potable, la gestion des matières résiduelles et la gestion durable du territoire;

D'inviter l'ensemble des forces vives à innover au niveau des ressources sociales, technologiques et économiques afin de sortir de toute dépendance envers les énergies fossiles et favoriser la transition vers une société neutre en carbone;

DE transmettre la présente à la MRC de Thérèse-De Blainville, à la députée fédérale de Rivière-des-Mille-Îles madame Linda Lapointe, au député provincial de Groulx monsieur Éric Girard, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à EXO, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques monsieur Benoît Charette et à la ministre responsable de la région des Laurentides madame Sylvie D'Amours.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-345**  
**« LA GRANDE MARCHÉ » DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la tenue de l'événement « La Grande marche » encouragée par le Grand Défi Pierre Lavoie sur le territoire de la Ville, à une date à être déterminée entre le 19 ou le 20 octobre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-346**  
**INSCRIPTION – FORUM INTERNATIONAL SUR LA GESTION DES PARCS DE VÉHICULES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'inscription de madame la mairesse Marlene Cordato, du conseiller Jean-François Hecq et du directeur général Me Karl Sacha Langlois au Forum international sur la gestion des parcs de véhicules dans le cadre d'Impulsion MTL organisé par Propulsion Québec les 3 et 4 juin 2019 à Montréal.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état de dépenses appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-347**  
**SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT À L'ENTRÉE DU 3760, RUE DE LA VÉRENDRYE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire le stationnement à l'est et à l'ouest de l'entrée du 3760, rue de la Vérendrye sur une distance de 5 mètres de chaque côté.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-348  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2019 montrant un total mensuel de 7 659 621 \$ et un cumulatif de 43 365 899 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-349  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
GARAGE DÉTACHÉ – 85, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4126 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un garage détaché à être érigé au 85, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document de présentation préparé par Chevalier Morales Architectes le 23 mars 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-350  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
102, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4125 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence sur une partie des fondations existantes au 102, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Yves Bilodeau le 17 janvier 2019;
- plan d'implantation préparé par Yves Bilodeau le 11 mars 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-351  
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'UNE DEMANDE  
DE PERMIS DE CONSTRUCTION – 151, RUE YVONNE-LACROIX (MODÈLE  
SOLARIA 2) – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4120 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural du modèle SOLARIA 2 et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée au 151, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R.G. le 23 mars 2019;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 29 mars 2019;
- simulations visuelles du modèle SOLARIA 2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-352  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 111, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI –  
ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4127 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation de la résidence unifamiliale située au 111, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'architecture préparé par Yves Bilodeau Dessinateur inc. le 10 avril 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-353  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE –  
BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1963 À 1983, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND  
– ZONE I-1 501**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4113 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage du bâtiment industriel situé aux 1963 à 1983, boulevard Lionel-Bertrand, dans la zone I-1 501 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Enseignes Barbo inc. le 4 avril 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-354  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE – MINI  
ENTREPÔT ORANGE – 100, RUE PRÉVOST – ZONE I-2 133-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4115 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage pour l'entreprise Mini Entrepôt Orange situé au 100, rue Prévost dans la zone I-2 133-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Zone Enseignes + Éclairage le 11 avril 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-355  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES MURALES – BOUCLAIR – 3210, AVENUE DES GRANDES-  
TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le no R-19-CU-4114 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes murales pour la boutique Bouclair située au 3210, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Zone Enseignes + Éclairage le 27 mars 2019, révisés le 9 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-06-356  
DEMANDE D'EXEMPTION – CASES DE STATIONNEMENT – 381, RUE  
BETH-HALEVY**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2019 portant le no R-19-CU-4128 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir trois (3) cases de stationnement pour le triplex à être érigé sur le lot 2 503 274 du cadastre du Québec, circonscription de Terrebonne, au 381, rue Beth-Halevy dans la zone R-2 515.

DE percevoir une compensation de 9 000 \$ au fonds de stationnement (poste budgétaire 01-159-91-000).

Cette approbation est conditionnelle à la réception d'une lettre d'engagement du propriétaire à l'effet qu'il respectera l'aménagement d'un maximum de trois logements dans l'immeuble à être érigé.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2019-06-357  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 20 h 40.

Adoptée